

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCÉL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCÉL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGÉAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNÜCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-594/16/CM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Provence Promotion, participation au programme de travail 2016 et paiement de la cotisation

ECO 16/640/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée en octobre 1998 par la transformation des statuts de Provence 13 Développement.

Elle rassemble le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence comme membres fondateurs, qui financent chacun pour 2016 à hauteur de 1 327 530 euros.

Ses missions principales sont :

- Détecter les projets d'investissements nationaux et internationaux et favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire des Bouches du Rhône,
- Promouvoir l'image économique du Département et notamment l'offre départementale,
- Engager une démarche de marketing international,
- Rassembler et diffuser les données économiques sur le Département et les partenariats industriels, scientifiques et commerciaux,
- Accompagner l'implantation en jouant l'interface auprès des collectivités territoriales.

Les six EPCI remplacés aujourd'hui par la Métropole Aix Marseille Provence étant adhérents de Provence Promotion, le Conseil d'Administration réuni le 30 mars dernier a agréé la Métropole pour lui permettre de devenir adhérente en lieu et place.

Par conséquent un nouveau barème de cotisations est en vigueur pour l'année 2016 portant la cotisation 2015 de 35 000 euros à 100 000 euros en 2016.

Cette cotisation sera complétée par deux lignes de financements spécifiques autour de la logique de développement du pôle Henri Fabre d'une part et du pôle French Tech d'autre part, chacune à hauteur de 125 000 euros, et détaillées ci-après.

Le pôle Henri Fabre

Créé fin 2011 suite à la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur, le projet Henri Fabre a pour objectif de déployer et de mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région.

La dynamique mise en place repose sur une démarche collective réunissant sur un cœur de zone, les entreprises, le monde de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le cœur de zone regroupe les Florides à Marignane, Empallières à Saint-Victoret et Couperigne / Estroublans à Vitrolles.

L'ambition du projet peut se résumer de la manière suivante : dégager du foncier économique pour l'accueil d'environ 7000 emplois à l'horizon 2020 avec la création d'un pôle stratégique d'innovation centré sur quatre thématiques principales, aéronautique, énergie, biomédical et naval.

Ce projet repose également sur un partenariat inédit entre acteurs industriels et publics permettant de créer un territoire efficient avec une industrie performante. La dimension multisectorielle du projet autour de la mise en place de « l'usine du futur » a pour conséquence une multiplicité de segments à prospecter.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

L'analyse des entreprises clés a ainsi fait l'objet d'une action inscrite au programme du projet Henri Fabre lors du comité de pilotage d'octobre 2013.

Provence Promotion entreprend la structuration d'un plan de promotion et de prospection pour soutenir le développement du Projet Henri Fabre.

En 2015, le lancement de l'offre Henri Fabre a eu pour objectif de faire connaître l'offre Henri Fabre aux niveaux national et international, d'approcher et de convaincre les premiers prospects à visiter les sites.

Pour 2016, le plan d'action se décomposera autour de trois grandes actions prioritaires :

- Des opérations réceptives sur le territoire provençal en lien avec Henri Fabre visant à organiser des visites cibles prioritaires autour de l'écosystème Henri Fabre dans le cadre de trois temps forts : l'inauguration du mini techno centre ; l'inauguration du site de production de Bonnans sur le Technoparc des Florides et l'inauguration de banc de test de SNECMA SAFRAN à Istres.
- Une campagne de rendez-vous ciblés sur salons, conventions d'affaires et via des rendez-vous B2B en partenariat avec des cabinets et apporteurs d'affaires.
- La mise en place d'actions de coopération avec des clusters structurés autour des matériaux et de la mécanique dans les domaines aéro, énergie et naval, à la fois en Europe (Allemagne et/ou Grande-Bretagne) et l'Amérique du Nord.

Aix-Marseille French Tech

Aix-Marseille French Tech a été labellisée par le gouvernement en novembre 2014 au terme d'une forte mobilisation des quatre collectivités qui ont porté la candidature, la ville d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix, la ville de Marseille et Marseille Provence Métropole.

Cette mobilisation a été appuyée par l'ensemble des institutions, par le monde académique et de manière déterminante par les entreprises du numérique présentes sur notre territoire.

L'objectif de la French Tech est de booster l'économie du numérique, secteur en très forte croissance dans le monde, qui représente un enjeu majeur pour la France car fortement porteur de créations d'emplois et de valeur.

La feuille de route de la French Tech Aix Marseille, dont la mise en œuvre à partir de 2015 a fait l'objet de l'engagement des collectivités porteuses de la candidature, inclut un programme d'actions à l'international. C'est Provence Promotion, associée à l'élaboration de la candidature d'Aix Marseille dès le démarrage, qui s'est vue confier le volet promotion et prospection à l'international.

A fin septembre 2015, 11 décisions d'implantations dans la filière numérique ont été comptabilisées, dont 7 de sociétés étrangères, elles représentent 135 emplois à 3 ans.

Le plan d'actions pour l'année 2016 se déclinera autour de 3 domaines prioritaires :

- Insérer la French Tech Aix Marseille dans les actions nationales et internationales de la French Tech nationale à travers des stands AMFT (Aix Marseille French Tech) sur les pavillons France des grands événements nationaux et internationaux.
- Renforcer l'attractivité et le marketing de l'offre AMFT en ciblant des start-up pour les accélérateurs AMFT dans le big data, les smart solutions, l'internet des objets ainsi que l'appui à l'action co-pilotée avec l'Agence Régionale de l'Innovation et de l'Internationalisation (ARII) autour du programme « Talents ».
- Mettre en place une représentation permanente de l'AMFT sur la côte ouest américaine.

Il est donc proposé à la Métropole Aix-Marseille Provence d'adhérer à cette association au titre de l'année 2016 et de soutenir Provence Promotion dans son programme de travail 2016 à hauteur de 125 000 euros sur chacune de ces deux thématiques.

Une convention soumise à l'approbation du Bureau de Métropole définit les modalités de cette participation.

La perte de la compétence économique du CD13 va induire un retrait dès 2017 de l'institution du financement de Provence Promotion.

La Métropole pourra se substituer au CD13 pour devenir le financeur de référence au côté de la CCIMP et augmentera son financement en conséquence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de l'association Provence Promotion pour la promotion des activités économiques du territoire de la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à Provence Promotion.

Article 2 :

Est autorisé le paiement de la cotisation de 100.000 euros auprès de Provence Promotion pour l'exercice 2016.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016**

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – nature 6281 – Fonction 64

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL